



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 56243

Texte de la question

M. Léonce Deprez, se référant à ses questions écrites n° 38679 du 13 décembre 1999, 30257 du 24 mai 1999, 20081 du 12 octobre 1998, 12890 du 6 avril 1998 et 3655 du 29 septembre 1997, demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser l'état actuel de la « réforme d'ampleur » tendant à la rénovation des lois du 1er mars 1984 sur la prévention des difficultés des entreprises et du 25 janvier 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaires. Répondant à ces questions écrites, son prédécesseur avait régulièrement précisé qu'il avait procédé « à de nombreuses consultations » avant « la rédaction d'un projet définitif » (Journal officiel, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions du 21 février 2000). Il exprime le vœu, en ce début de nouvelle année, que ce projet soit finalisé puisque son prédécesseur avait déjà annoncé l'établissement d'un avant-projet de loi qui devait être « finalisé à la fin de cette année » (Journal officiel, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions du 5 juillet 1999). Or nous entamons l'année 2001.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que la rénovation du livre VI du code de commerce relatif aux difficultés des entreprises fait partie de l'ensemble du dispositif destiné à réformer la justice commerciale et l'environnement juridique de l'entreprise. En décembre 1998 un document d'orientation a fait l'objet d'une large diffusion et a été à l'origine de nombreuses et très intéressantes contributions qui ont permis de préciser les termes d'une réforme qui apparaît admise par tous dans ses objectifs. Un nouveau document de travail, plus précis, en forme d'avant-projet de loi, vient de faire l'objet d'une nouvelle consultation auprès de tous les milieux concernés appelés à réagir sur l'ensemble de ses dispositions. Le ministère de la justice sera ainsi en mesure d'élaborer avant la fin du premier semestre de l'année 2001 un projet définitif tenant compte des préoccupations et des intérêts de chacun.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56243

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 157

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1142

Erratum de la réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1573